

## **RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE 2023**

Le Code municipal du Québec, article 176.2.2 exige que les municipalités informent leurs citoyens des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur externe qui sont déposés aux membres du conseil, et ce, à chaque année. Cette disposition législative assure une transparence de l'administration dont votre conseil municipal doit faire preuve.

Je vous incite fortement à consulter le site Internet de la Municipalité où vous pourrez avoir accès aux rapports qui nous ont été déposés lors de la séance ordinaire du 15 juillet 2024.

### **LE RAPPORT FINANCIER**

Les états financiers au 31 décembre 2023 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 10 728 189 \$ et les revenus d'investissement de 95 703 \$ (provenant de subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 10 823 892 \$. Les différentes charges ont totalisé 10 684 700 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 353 511 \$. Cet excédent est principalement attribué à des revenus supplémentaires de droits de mutation et de revenus d'intérêts.

En 2023, nous avons poursuivi, réalisé et débuté certains projets tels que :

- Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées de la rue Masson;
- Achat d'une génératrice à la mairie;
- Réfection du sous-sol de l'église (salle communautaire);
- Restauration du terrain de baseball Jonathan-Malo;
- Réfection du terrain de soccer au parc de la Marelle;
- Automatisation des puits St-André et Dumont;
- Réfection de la conduite sous la rivière;
- Installation de 4 bornes pour véhicules électriques;
- Construction et pavage de la rue Julie-Gareau;
- Travaux de bordures, trottoir et de pavage sur la rue C.-É. Héту;
- Réfection de la route St-Philippe;
- Réfection de la rue Faucher;
- Réfection de l'intersection du rang St-Charles, rue Armand-Majeau Nord et Rivière Sud;
- Carnets de santé pour les bâtiments municipaux;
- Webdiffusion des séances du conseil.

## **LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Les états financiers 2023 ont été vérifiés par le vérificateur externe, la firme DCA, en date du 15 juillet 2024.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

## **SITUATION DÉVELOPPEMENT 2023**

L'état des finances de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan est positif, mais s'annonce rempli de défis sur l'affectation des ressources nécessaires pour mener à terme des projets pour la population et dans le respect de nos obligations légales. Le plus récent audit de février 2024 de la Commission municipale sur la gestion de nos excédents et des réserves confirme qu'au regard des nombreux surplus cumulés depuis quelques années, de nombreux projets prioritaires à Saint-Roch-de-l'Achigan doivent voir le jour, dans l'intérêt des citoyens. En plus des projets porteurs prioritaires par le conseil municipal, il est impératif d'amorcer un véritable rattrapage afin de mettre à niveau nos nombreuses infrastructures de façon adéquate et de maximiser l'obtention de nos subventions gouvernementales, comme le ferait toute municipalité responsable. Mais pour y arriver et comme condition de base, il faut avoir la maturité et la responsabilité comme organisation d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour permettre la réalisation de nos obligations. C'est pourquoi la création récente des postes de directeur des travaux publics, de contremaître, de directeur des communications, de technicien juridique et de commis de bibliothèque à la municipalité vient répondre à ces besoins urgents. Je serai clair : ne pas poursuivre ce virage consisterait à diriger notre municipalité vers une forme de négligence de nos propres responsabilités et obligations, allant même à l'encontre de l'intérêt public.

D'un point de vue fiscal et administratif, il faut encore souligner l'implantation récente du taux de taxes varié chez nous, mais qui existait depuis longtemps chez nos voisins. Ce taux de taxes varié permet maintenant aux secteurs résidentiels et agricoles de Saint-Roch-de-l'Achigan d'avoir un peu d'air. Il crée une meilleure équité en taxant oui, davantage nos commerces et industries, mais dans le respect de la moyenne régionale que l'on n'a pas encore rattrapée. C'est une voie indispensable à suivre pour plus de justice à l'endroit des nombreuses familles de chez nous, qui méritent que l'on poursuive le travail.

Au nom du conseil municipal, je souhaite finalement remercier l'ensemble des employés, spécialement ceux de l'administration et des finances, pour le travail important accompli dans la dernière année.

Sébastien Marciel,  
Maire

Présenté à la séance  
ordinaire  
du 19 août 2024